



# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 29 OCTOBRE 2021**

~~~~~

**Date de convocation : le 25 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni en mairie suite à la convocation de Monsieur PENIGAUT, Maire.

Le Maire préside le conseil municipal. Tous les conseillers municipaux sont présents, à l'exception de Lucas BERNARD absent.

Il donne aux conseillers une feuille de présence qu'ils doivent signer. Il désigne un secrétaire de séance : Olivier EMERIAU.

Il propose qu'il soit rajouté à l'ordre du jour :  
INDEMNISATION DU PREMIER ADJOINT

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

### **1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30-09-2021 :**

Monsieur le Maire demande s'il existe des remarques concernant le compte-rendu du 30 septembre reçu par courriel. Monsieur TRACOL demande pourquoi l'annonce de la démission de Madame DIACONO du Conseil Municipal n'y figure pas. Le Maire explique qu'aucun caractère officiel n'appuyait alors cette annonce, puisque Madame la Préfète n'avait toujours pas rendu sa décision. En l'absence d'autres remarques, les conseillers sont invités à adopter et à signer le compte-rendu.

Compte-rendu validé à l'unanimité.

### **2) INDEMNISATION DU PREMIER ADJOINT :**

Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Les commissions Urbanisme et Gestion des Déchets seront désormais animées par Monsieur TITZ, Premier adjoint. Le Maire soumet aux conseillers une revalorisation de l'indemnité de fonction de Monsieur TITZ, eu égard au travail confié. Il rappelle que la rémunération des

adjoints est encadrée par la loi. Il propose que l'indemnité du Premier adjoint atteigne le taux maximal de 10,7%, passant de 233,36 € à 416,17 €.

Voté à l'unanimité.

### **3) RÉDUCTION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Le 06 octobre, la Préfecture a rendu effective la démission d'Eugénie DIACONO du Conseil Municipal. Madame DIACONO se retire du Conseil autant pour des raisons personnelles que par désaccord avec l'exécutif en place et manifeste n'avoir aucun désir d'occuper la fonction de conseillère municipale. Le Maire propose de ne pas remplacer le poste d'adjoint qu'occupait Madame DIACONO et de réduire le nombre d'adjoints de quatre à trois. Monsieur VIARSAC passe ainsi de Quatrième à Troisième adjoint. Les délégations seront réparties sur les trois adjoints et précisées par arrêté du Maire.

Voté à l'unanimité.

### **4) NOUVEAU TABLEAU DES COMMISSIONS :**

Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Le Maire avance que la redéfinition du nombre d'adjoints induit une révision des commissions. L'Urbanisme et la Gestion des Déchets sont délégués à Monsieur TITZ. La charge des Bâtiments Communaux revient à Monsieur GALLAND. Sont supprimées : commissions Info- Communication, Développement Durable, Epora, Jardins Partagés. Est créée : commission Travaux, menée par Monsieur VIARSAC. Le Maire annonce que les commissions Budget et Urbanisme seront occupées par les adjoints, lui-même et un élu qui rejoindra les réunions de travail à tour de rôle.

Le Maire profite de cette redéfinition pour améliorer l'implication de chaque élu dans les commissions. Il explique que chaque commission sera désormais piloté par un tandem responsable/co-animateur. Le but : permettre à chaque élu de mener au moins une commission de travail. Il annonce limiter officiellement les présences dans les commissions comme suit : 3 commissions maximum par élus (sauf adjoints), 4 élus maxi par commission (sauf Agriculture). L'élu en charge d'une commission garde néanmoins la liberté d'y convier les élus qu'il souhaite. Les commissions sont réparties comme suit :

| COMMISSIONS                        | RESPONSABLE      | CO-ANIMATEUR       | PARTICIPANTS                         |
|------------------------------------|------------------|--------------------|--------------------------------------|
| Patrimoine-Tourisme-Manifestations | Patrick TITZ     | Denis GALLAND      | Lucas BERNARD                        |
| Actions Sociales                   | Patrick TITZ     | Nicolas JANNOT     |                                      |
| Vie associative et commerçante     | Patrick TITZ     | Yann TRACOL        | Manuel IMBERT<br>Nicolas JANNOT      |
| Urbanisme                          | Patrick TITZ     | Tous les adjoints  |                                      |
| Ordures Ménagères                  | Patrick TITZ     | Olivier Emeriau    | Rémy VIARSAC                         |
| Finances                           | Denis GALLAND    | Tous les adjoints  |                                      |
| Bâtiments communaux                | Denis GALLAND    | Patrick TITZ       |                                      |
| Cimetière                          | Denis GALLAND    | Jean-Claude PICHON |                                      |
| Eau et Assainissement              | Rémy VIARSAC     | Manuel IMBERT      | Patrick BLANCHET<br>Jean-Claude GRAS |
| Voirie                             | Rémy VIARSAC     | Patrick BLANCHET   | Jean-Claude GRAS<br>Patrick BLANCHET |
| Travaux                            | Rémy VIARSAC     | Jean-Claude GRAS   | Olivier Emeriau                      |
| Ecole et Périscolaire              | Mireille BOTTERO | Nicolas JANNOT     | Yann TRACOL<br>Rémy VIARSAC          |
| Energie                            | Olivier EMERIAU  | Rémy VIARSAC       | Jean-Claude PICHON                   |
| Agriculture                        | Vincent TEYSSERE | Patrick BLANCHET   | Tous les agriculteurs                |
| Jeunesse                           | Vincent TEYSSERE | Lucas BERNARD      | Rémy VIARSAC                         |

Voté à l'unanimité.

## 5) RENOUVELLEMENT CONVENTION CDG26 POUR LE RGPD :

Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Le règlement européen 2016/679 dit Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 Mai 2018 et les collectivités ont l'obligation de se mettre en conformité avec celui-ci.

Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 26 présente un intérêt certain. En effet, il est apparu que le CDG 26 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 26 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. Le Maire rappelle que la désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique. Un agent du CDG 26 viendra ainsi une journée en 2023 pour une contribution annuelle de 150€ et de 235€/jour/intervenant.

Point voté à l'unanimité.

## **6) RENOUELEMENT CONVENTION CDG26 POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL :**

Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

La commune adhère à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme. Le Maire annonce que le terme de cette convention intervient le 31 décembre 2021 et propose son renouvellement au 1er janvier 2022.

Le Maire expose que dans le cadre de la prévention de la santé et de la sécurité au travail, la commune peut solliciter les services d'un professionnel (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) pour l'accompagner dans la réalisation de son document unique d'évaluation des risques professionnels, ainsi que pour s'assurer que tous les facteurs sont mis en place pour la protection du personnel. Le Maire évoque que ce service, payant, sera précieux pour la mise en place de mesures légales au sein du futur bâtiment technique.

Point voté à l'unanimité.

## **7) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX COUR D'ÉCOLE :**

Rapporteur : Denis GALLAND

La cour de récréation de l'école du Bout du Monde va bénéficier d'un agrandissement et d'une rénovation de la clôture. Le projet est programmé pour la fin 2021-début 2022.

Monsieur GALLAND demande aux conseillers de donner l'autorisation au Maire de solliciter toutes les subventions possibles pour le financement de ce projet.

Voté à l'unanimité.

## **8) DEMANDE DE SUBVENTIONS SDDECI :**

Rapporteur : Denis GALLAND

Pour la réalisation du Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SDDECI), le cabinet d'études CEREG a présenté un devis de 11675 €HT. Monsieur GALLAND explique que la commune peut solliciter jusqu'à 80% d'aides financières du Département et de l'Etat pour payer cette étude, si celle-ci est suivie de travaux qui pourront bénéficier de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Monsieur GALLAND demande aux conseillers de donner l'autorisation au Maire de solliciter les aides des principaux donateurs (Etat, Département) et plus généralement de solliciter toute subvention possible pour le financement de ce projet.

Voté à l'unanimité.

## **9) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET CIMETIÈRE :**

Rapporteur : Denis GALLAND

Monsieur GALLAND présente le projet de réaliser un plan de chacun de nos deux cimetières par un géomètre, de bâtir un ossuaire (obligatoire) pour le cimetière de Novézan, ainsi que de renforcer des murs menaçant de s'écrouler au cimetière de Venterol. Ce projet est programmé pour 2022. La commune dispose de premiers devis estimant ce projet aux environs de 25000€.

Monsieur GALLAND demande aux conseillers de donner l'autorisation au Maire de solliciter toutes les subventions possibles pour le financement de ce projet.

Voté à l'unanimité.

## **10) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR CLIMATISATION TEMPLE ET SALLE POLYVALENTE :**

Rapporteur : Denis GALLAND

Monsieur GALLAND présente le projet d'équiper le Temple et la Salle Polyvalente de climatiseurs réversibles, afin de profiter de ces deux espaces toute l'année. Les travaux sont prévus pour 2022. Trois entreprises ont déjà établi des devis. Les travaux sont estimés autour des 15000€. La climatisation de la salle polyvalente est susceptible de bénéficier d'aides à hauteur de 80% (30% du Département et 50% par la Caisse d'Allocations Familiales).

Monsieur GALLAND demande aux conseillers de donner l'autorisation au Maire de solliciter toutes les subventions possibles pour le financement de ce projet.

Voté à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

### RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire informe que l'équipe enseignante ne compte pas soumettre les parents à un sondage relatif au rythme scolaire pour la rentrée 2022. Il rappelle que voilà un an (CM du 02 décembre 2020), les élus s'étaient engagés à l'unanimité pour une école à 4,5 jours, jusqu'à la rentrée 2024-2025. Il explique que la conjoncture a changé, à un point tel qu'il sera compliqué de rester campés sur cette position pendant trois ans. Si plus de 9 écoles sur 10 sont à 4 jours dans toute la France, l'école du Bout du Monde est désormais la dernière et seule école à 4,5 jours dans toute la circonscription. Année après année, les remplacements peinent à être trouvés, les enseignants renâclent à rester. Monsieur TRACOL avance que l'avis des parents exprimé l'an passé (23 voix pour 4,5 jours et 22 voix pour 4 jours) devrait être respecté et qu'à ce titre, l'engagement jusqu'à la rentrée 2024 devrait être tenu. Monsieur BLANCHET répond que la semaine à 4,5 jours semble compromise et qu'il faut œuvrer à stabiliser les relations école-parents-mairie. Madame BOTTERO ajoute qu'une solution sera proposée aux parents pour le mercredi matin si la semaine devait passer à 4 jours. Le Maire précise que lui et la directrice par intérim veulent tenir une position commune sur ce sujet. A ce titre, il soumet les élus à un vote consultatif : 12 voix pour 4 jours et 1 abstention.

### FORMATIONS PREMIERS SECOURS

Monsieur TRACOL interroge l'assemblée quant à l'obligation pour les agents communaux de formation aux gestes de premiers secours. Seuls les agents techniques sont soumis à l'obligation de se former. Néanmoins, selon la volonté du Président de la République, une circulaire du 02 octobre 2018 invite les collectivités à proposer cette formation à 80% des agents publics avant la fin du quinquennat. Cette formation (2h, 7h ou 14h) est financée à 100% par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Si les conditions sanitaires le permettent, le Maire soumettra aux agents cette formation courant 2022.

### SURPRESSEUR NOVEZAN

Monsieur VIARSAC signale qu'une rencontre avec la société Michelier a permis d'en savoir davantage sur le projet de surpresseur, destiné à faire monter l'eau de Nyons vers Château Ratier. Le Pont de Sauve serait l'implantation préconisée. Monsieur VIARSAC précise que la sollicitation d'un bureau d'études est obligatoirement préalable à tout travaux, doublant les coûts des travaux. La commission EAU approchera ce bureau d'études.

### SCHÉMA DE DÉFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (SDDECI)

Monsieur GALLAND informe l'assemblée des résultats de l'audit mené pour le SDDECI et les travaux nécessaires pour être en conformité avec les normes d'incendie. Il indique que selon le cabinet d'études (Cereg), chargé de l'audit, doubler la capacité du château d'eau de Venterol permettrait de couvrir tout le centre du village, établi à « haut risque » en raison de la mitoyenneté des toitures. Coût estimé des travaux : 200 000€.

## TILLEULS

Monsieur GALLAND précise que tous les agriculteurs dont les terrains sont visés par la plantation des tilleuls, route de la gare, ont donné leur accord. Le Conseil municipal les remercie chaleureusement. La plantation est prévue pour l'automne 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal prend fin à 21h45.